

Le PAP

Plan d'Accompagnement Personnalisé

Définition

Destiné aux enfants ayant **besoin seulement d'aménagements pédagogiques** pour leur scolarité, principalement ceux avec des *troubles d'apprentissage*.

Processus

Constat des troubles par le médecin scolaire.
Avis médical sur la réalité des troubles et la mise en place du PAP.
Révisé tous les ans

Mise en place

Il est proposé par les enseignants ou demandé par les parents. Nécessite l'accord des deux parties.

Objectif

Définir des *mesures pédagogiques* permettant à l'élève de suivre les enseignements de son cycle.

